

# VERS LA CANONISATION...

---

## La Cause de la canonisation de Charles de Foucauld



Personne n'a jamais douté de la sainteté de Charles de Foucauld, d'ailleurs déjà au monastère trappiste, tous les moines le considéraient comme un « saint ». Les Clarisses de Terre Sainte et tous ceux qui l'ont connu au Sahara ont fait de même. C'est pourquoi, immédiatement après sa mort, « in fama sanctitatis », les Pères Blancs ont introduit la cause. Le frère Charles a été assassiné à Tamanrasset qui appartient au diocèse de Ghardaïa et c'est donc à l'évêque du lieu qu'il revient d'initier la cause. En 1925, le Préfet Apostolique a nommé le premier postulateur, le P. Burtin et comme adjoint le P. Joyeu, Pères Blancs. Le 26 avril 1929, le corps du CDF est transporté de Tamanrasset à El Golea, afin de faciliter le processus. Jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962, les postulateurs étaient tous des pères blancs. A partir de 1962, les postulateurs sont choisis parmi les prêtres français résidant à Rome et travaillant à la Curie : Mgr. Glorieux qui devient nonce en Egypte ; Mgr Jacqueline qui devient nonce au Maroc ; le P. Martin de l'équipe éducative du séminaire français ; en 1990 Mgr. Bouvier qui travaille à la Signatura Apostolica et a pour assistant le soussigné. En 2011, Mgr. Ardura, président du Comité pontifical pour les sciences historiques, a nommé le soussigné comme son « vice-postulateur ».

Toute cause de canonisation comporte deux phases : une phase dite diocésaine et une phase romaine.

### 1. Phase diocésaine.

16 février 1927 : Mgr. Nouet, préfet apostolique, ouvre le procès informatif sur la vie, les vertus et la « fama sanctitatis » de Charles de Foucauld : dans cette première phase, les écrits sont recueillis et examinés, les témoins sont entendus là où ils se trouvent (Algérie, France, Terre Sainte). Ce processus diocésain a pris fin le 6 février 1947.

## **2. Phase romaine.**

Le 11 avril 1947, les actes du processus diocésain sont confiés à la Congrégation pour les Rites (aujourd'hui pour les Causes des Saints).

De 1947 à 1956 : Révision des écrits et démarche diocésaine. Le 19 mai 1947, les 3 théologiens censeurs sont nommés et en 1952, il est demandé à la postulation de préciser et d'éclaircir certains points obscurs de la vie de Frère Charles (par exemple, les circonstances de sa mort). Cet ouvrage a été remis à la Congrégation le 6 novembre 1954. Entre-temps, les lettres de Charles de Foucauld à l'abbé Huvelin ont été redécouvertes et soumises à l'examen de deux autres théologiens censurés.

La guerre d'indépendance algérienne éclate et Pie XII, le 13 mai 1956, ordonne la suspension du procès pour ne pas soutenir les belligérants...

Le 30 mars 1967, les travaux reprennent grâce à Paul VI, grand « disciple » de Frère Charles et ami de René Voillaume et de Petite Sœur Madeleine. Puis le 18 mai 1967, les travaux de la Congrégation ont repris et le 1er juin 1968, les écrits du Frère Charles ont été approuvés, mais une recherche historique complémentaire a été demandée. Le travail demandé a été livré le 10 novembre 1975 et le 10 janvier 1978 la Congrégation a donné son avis positif à la réponse du postulateur et donc la cause pouvait continuer ; une décision confirmée le 13 avril 1978 par Paul VI.

Le 17 novembre 1979, la demande est faite de rédiger la « Positio super vita et virtutibus ». Bouvier pendant de nombreuses années, mais finalement, vers la fin de 1999, il a demandé que la commission théologique soit convoquée. En juin 2000, le Cardinal Préfet de la Congrégation pour les Saints a nommé les 8 censeurs théologiques qui, le 20 octobre 2000, ont donné à l'unanimité un avis favorable sur la vie et l'exercice des vertus, sous une forme héroïque, de notre Bienheureux. Ainsi, le 9 février 2001, le décret sur l'héroïcité des vertus a été rédigé et approuvé par Saint Jean Paul II le 24 avril 2001.

## **3. Processus pour le miracle de Jeanne Pulici**

Entre-temps, au cours de l'année jubilaire 2000, on trouve un miracle obtenu par l'intercession de frère Charles. La guérison de Giovanna Pulici de Desio (Milan). Ici aussi, le processus est divisé en deux phases.

### **3.1. La phase diocésaine.**

En juillet 2002, le soussigné avec la PS Annette se sont rendus à Milan pour demander le début du processus diocésain puisque Giovanna est originaire de Desio et appartient donc au diocèse de Milan.

Le 28 octobre 2002, le processus commence, présidé par Monseigneur Ennio Apeciti et suivi par les soussignés au nom de la postulation.

Le 4 mars 2003, le processus diocésain a été clôturé en présence du Card. Tettamanzi, la famille Pulici, le Postulateur et moi-même avec quelques Petites Sœurs venues de Rome.

### **3.2. La phase romaine**

Le 5 mars 2003, les actes du procès diocésain de Milan ont été déposés auprès de la Congrégation des Saints.

Le 15 mai 2003, la Congrégation a reconnu la validité du processus diocésain et a demandé la nomination d'une commission médicale pour évaluer et juger la guérison de Joan. Trois médecins, à qui le cas a été soumis pour un premier jugement, ont donné leur avis positif afin que le préfet puisse convoquer la commission médicale le 24 juin 2004. À la fin de leur enquête, ils ont déclaré que la guérison de Joan était « inexplicable ».

Le 26 octobre 2004, la Commission des théologiens a donné son avis positif sur la guérison miraculeuse et l'intercession de Frère Charles. De même, le 7 décembre 2004, la Commission des cardinaux et des évêques a approuvé l'avis positif de la Commission théologique et a recommandé au Pape de reconnaître le miracle attribué à l'intercession de Frère Charles. Ce que Jean-Paul II a fait le 20 décembre 2004.

La cérémonie de béatification était prévue pour la Pentecôte, le 15 mai 2005, mais le 2 avril, le pape est décédé. Le 11 juillet 2005, Benoît XVI a décidé que la béatification aurait lieu le 13 novembre 2005 dans la basilique Saint-Pierre au Vatican.

## **4. Le processus du miracle de Charle**

### **4.1 Phase diocésaine.**

1. Le 30 novembre 2016, à Saumur, diocèse d'Angers en France, où Frère Charles a fréquenté l'école militaire de cavalerie, le jeune Charle, âgé de 21 ans, fait son apprentissage de charpentier. Il était, l'après-midi du 30 novembre 2016, entre le toit et la voûte de la chapelle de l'école-collège-lycée catholique, appelée Institution Saint-Louis à Saumur. A la demande d'un ouvrier avec lequel il travaillait, le jeune apprenti s'est approché de ce dernier pour lui remettre un outil. Il était 16h00-16h30, lorsque le jeune homme, suite à l'effondrement de la voûte, est tombé dans le vide d'une hauteur de 15,50 mètres. Il est tombé violemment sur le montant d'un banc en bois, de 90 cm de long et de 45 mm de section, qui occupait, avec d'autres bancs, la nef de la chapelle. Sous la violence de l'impact, le banc sur lequel Charle est tombé a presque explosé, tandis que le volumineux montant l'a blessé en traversant son diaphragme et en sortant postérieurement, à la base thoracique gauche.

Dès qu'il est tombé, Charle s'est relevé et a marché dans l'allée de la chapelle jusqu'à une porte latérale qui lui permettait d'entrer dans le couloir où se trouvaient les bureaux de l'administration du lycée. À ce moment-là, il a été accueilli par deux employés qui ont appelé à l'aide. Ils l'ont transporté à 16 h 50 au centre hospitalier universitaire d'Angers. Il faut noter que Charle n'a jamais perdu connaissance pendant cette période. Une telle chute de 15 mètres est généralement suivie de la mort ou de conséquences extrêmement invalidantes pour la victime.

2. L'opération a commencé à 19 h 30. Il a ensuite été transféré dans le service de réanimation, où Charle a eu une évolution rapidement favorable, puis le lendemain, 1er décembre, il a été transféré dans le service de chirurgie, où son évolution clinique au cours des jours suivants s'est déroulée sans problème. Une semaine plus tard, le jeune Charle a quitté l'Hôpital et, petit à petit, a repris son activité professionnelle, sans aucune conséquence physique ou psychologique.

3. Il convient de noter que Charle, bien que né de parents catholiques, n'a pas été baptisé et a reconnu lors de l'enquête diocésaine qu'il n'avait pas l'habitude de prier. Ce sont les employeurs de Charle, catholiques et dévots du Bienheureux et fidèles de la paroisse du Bienheureux Charles de Foucauld à Saumur, qui ont communiqué ce fait exceptionnel à Mgr. Claude Rault, alors évêque

de Ghardaïa-Laghouat en Algérie. Le prélat a transmis toutes les informations en sa possession au postulateur, qui a rassemblé toute la documentation médicale disponible. Après avoir reçu la nouvelle de l'accident survenu à Saumur, le 30 novembre 2016, et du rétablissement rapide de M. Charle, Mgr. Arduraw a pris contact à la fois avec Charle, son employeur, et le chirurgien qui avait opéré le jeune apprenti menuisier, avant de rencontrer Mgr. Emmanuel Delmas, évêque d'Angers. Le 11 juillet 2017, le même postulateur a demandé à l'évêque d'Angers, Mgr. Emmanuel Delmas, d'instruire l'enquête diocésaine. L'enquête diocésaine a débuté le 30 novembre. Le même évêque a présidé toutes les sessions et a célébré la session de clôture le 7 juin 2018.

#### **4.2. Phase romaine.**

1. Tous les actes de l'enquête diocésaine ont été remis à la Congrégation des Saints. Tous ces actes de procédure ont été considérés comme valides par un décret de la Congrégation pour les causes des saints en date du 21 septembre 2018.
2. Le cas a d'abord été soumis à la Commission médicale qui, le 14 novembre 2019, a reconnu à l'unanimité que la guérison complète et définitive du jeune Charle, victime d'une chute de 15,5 m, n'est pas explicable au regard des connaissances scientifiques actuelles.
3. Ici, la pandémie s'installe et tous les bureaux, même ceux du Vatican, sont fermés. La Commission théologique appelée à se prononcer sur ce fait tient sa réunion en ligne et donne un avis positif à l'unanimité, reconnaissant l'intercession du bienheureux Charles de Foucauld dans cette « échappée belle ».
4. La Commission des cardinaux et des évêques, convoquée en ligne, donne également son avis positif et demande au préfet de soumettre ce « miracle » au Saint-Père.
5. Le 26 mai 2020, le pape reconnaît « le miracle, attribué à l'intercession du bienheureux Charles de Foucauld (dit Charles de Jésus), prêtre diocésain ; né à Strasbourg (France) le 15 septembre 1858 et mort à Tamanrasset (Algérie) le 1er décembre 1916 ».

Je voudrais terminer en soulignant que cet incident s'est produit quelques heures avant le 1er décembre, mémorial liturgique du Bienheureux Charles de Foucauld, cent ans après sa naissance au Ciel, dans une année où toute la « Famille spirituelle Charles de Foucauld » élève de nombreuses prières pour demander la Canonisation du Bienheureux, et l'événement a eu lieu dans une paroisse qui lui est dédiée. Ainsi, un réseau de prière déjà en place au cours de l'année du centenaire s'est intensifié immédiatement après la diffusion de la nouvelle de l'accident.

Le jeune homme n'ayant pas pu invoquer le Bienheureux, la Congrégation pour les Causes des Saints demande de recueillir des témoignages sur la prière faite à l'occasion du centenaire de la mort du Bienheureux. Les témoignages, communautaires et personnels, qui sont arrivés à la postulation étaient très nombreux et bien documentés. Il y a vraiment eu tout un climat, un contexte de prière qui a conduit à ce miracle.....

Il ne reste plus qu'à attendre la date de la célébration de la canonisation ici à Rome pour pouvoir invoquer, joyeusement et de tout cœur, « Saint Charles de Foucauld ».

P. Andrea Mandonico  
Vice-postulateur